



PENSION DE REVERSION APRES DIVORCE

Par **HELPEC**, le **01/02/2013** à **14:49**

BONJOUR,

JE NE SAIS SI J'AI BIEN CHOISI LE FORUM. SI J'AI FAIT UNE ERREUR, JE VOUS PRIE DE M'EN EXCUSER.

JE POSE TOUT DE MEME MA QUESTION.

JE SUIS DIVORCEE DEPUIS PLUSIEURS ANNEES ET N'AI PLUS AUCUN CONTACT AVEC MON EX-EPOUX. JE NE SAIS MEME PAS OU IL VIT MAINTENANT.

J'AI ETE MARIEE DURANT 41 ANS. AYANT UNE RETRAITE MODESTE, LORS DU DIVORCE, L'AVOCAT M'A DIT QUE J'AURAI DROIT A UNE PARTIE DE LA PENSION DE REVERSION AU CAS MON EX-EPOUX VIENDRAIT A DISPARAITRE ET A AJOUTE QUE C'ETAIT A MOI D'EN FAIRE LA DEMANDE DANS L'ANNEE QUI SUIVRAIT.

MA QUESTION EST DONC CELLE-CI :

COMMENT PEUT-ON SAVOIR SI QUELQU'UN EST TOUJOURS VIVANT QUAND ON A AUCUN MOYEN DE SAVOIR OU IL EST ? DOIT-ON S'ADRESSER A UN NOTAIRE, PAR EXEMPLE, POUR QU'IL FASSE LA RECHERCHE ?

D'AVANCE MERCI POUR VOTRE REPONSE.

Par **amajuris**, le **01/02/2013** à **18:26**

bjr,

écrivez en minuscules !

vous devez contacter l'organisme de retraite, la CNAV pour les salariés du régime général.

si vous avez conservé son numéro de sécurité sociale ce sera rapide.
vous pouvez voir avec une assistante sociale.
ce n'est pas de la compétence d'un notaire.
cdt

Par **HELPEC**, le **01/02/2013** à **18:43**

excusez-moi pour les majuscules? pensais que ce serait plus clair !
vais faire comme il est indiqué car je me souviens bien, naturellement, du n° de sécurité sociale.
merci pour votre réponse.
bien cordialement.